

Réunion des personnes publiques associées Diagnostic territorial approfondi – 24/04/2018

Participants : cf. Feuille d'émargement en annexe du présent compte-rendu.

Objet de la réunion : Présentation du diagnostic territorial approfondi aux personnes publiques associées à l'élaboration du SCoT et recueil de leurs observations. Une 2nde réunion PPA sera programmée en juillet afin d'exposer le deuxième volet du diagnostic SCoT, relatif à l'état initial de l'environnement.

Relevé de décision :

Organisme	Remarques / questionnements	Réponse apportée
CCI LNP	La question des friches va-t-elle être mentionnée dans le diagnostic présenté ? Un accès aux repérages du potentiel foncier à destination d'activité est-il envisagé ?	La question des friches est plus directement évoquée dans les diagnostics des trois PLUi. Il est rappelé que le volet foncier du SCoT a vocation à estimer un stock foncier global pour ensuite fixer un objectif de modération de la consommation d'espace. Dans le cadre de l'estimation du potentiel foncier du territoire SCoT dont les modalités de calcul ont été validées en comité syndical BS3V, les quelques sites prioritaires dans l'étude friches de 2015 ont servi de socle aux échanges menés avec les représentants des communes autour de la potentielle mutabilité de ces espaces. Concernant l'accès aux données, un échange spécifique entre CCI, EPCI et BS3V peut être envisagé.
SCoT du Grand Amiénois	Les scénarios prospectifs et les études menées par l'Insee (projection démographique Omphale) révèlent que l'aire amiénoise attire les étudiants et que le littoral accueille les retraités mais aussi les familles. Il est important de noter que depuis 2014, la Somme attire davantage et bascule vers un solde migratoire positif des ménages. Il serait intéressant de commander un travail d'approfondissement de ces perspectives entre la Picardie maritime et le Grand Amiénois.	
CCI LNP	Les activités de carrières n'ont pas été traitées dans le volet économique du diagnostic. Elles mériteraient d'y être évoquées.	Les activités de carrières seront abordées au sein de l'état initial de l'environnement (chapitre dédié aux ressources des sols et sous-sols). Des éléments relatifs au nombre d'emplois dans les carrières du territoire comme à la ZSC de Cayeux et à l'industrie du galet, qui représentent des enjeux économiques, pourront être reversés dans le diagnostic territorial approfondi.
Syndicat Mixte Grand Littoral Picard	Un recensement des projets des communes littorales est-il envisagé dans le cadre de ce diagnostic ?	Sont envisagées au 2 nd semestre 2018 des journées de permanence avec Even Conseil durant lesquelles les projets d'équipement des communes littorales seront recensés et examinés au regard de la loi Littoral. En amont de ces permanences, une rencontre technique avec les services du SMBSGLP serait souhaitable.

Sous-Préfecture d'Abbeville	De quelle manière a été pris en compte le développement des campings ? De même, qu'en est-il des activités cynégétiques et de l'éolien ?	Comme il s'agit d'espaces artificialisés, les superficies occupées par des campings ont été comptabilisées dans le calcul de la consommation d'espaces ces dix dernières années. Les autres activités ou occupations citées seront traitées dans le cadre de l'état initial de l'environnement.
DDTM	Comment la vacance a-t-elle été calculée, et quel pas de temps a été considéré ? Le PLH n'a pas vocation à guider le SCoT, mais au contraire doit être compatible avec ce dernier.	La vacance des logements a été calculée sur la base des fichiers fonciers (fichiers MAJIC de la DGFIP), ce qui permet de distinguer la vacance conjoncturelle de la vacance structurelle. Le PLH de la CABS permettra de répondre de manière plus approfondie aux questionnements sur la vacance et de donner des outils opérationnels pour agir sur ce processus.
DDTM	Plusieurs éléments manquent au diagnostic territorial approfondi, notamment ceux relevant des risques au regard du potentiel foncier identifié.	Une réunion spécifique a été organisée avec les services de la DDTM dans le cadre du repérage du potentiel foncier pour déterminer quels étaient les filtres environnementaux (dont les périmètres soumis à risques) à intégrer pour qualifier et hiérarchiser le foncier identifié. Par ailleurs, la question des risques naturels et technologiques sera plus largement abordée dans le cadre de l'état initial de l'environnement (chapitre dédié à la maîtrise des risques).
Chambre d'agriculture	Plusieurs éléments relatifs à l'agriculture ne sont pas abordés dans ce diagnostic territorial et des compléments mériteraient d'être apportés pour davantage mettre en lumière les spécificités agricoles de la Picardie maritime concernant les productions, les caractéristiques des exploitations de petite taille, la caractérisation fine des surfaces (données disponibles), ... Des éléments provenant de la charte de PNR pourraient être utilement réexploités. De même, les agriculteurs du territoire ont-ils été questionnés ?	La question agricole est à la fois abordée dans le diagnostic territorial approfondi et dans l'état initial de l'environnement. Son développement est donc partiel à ce stade, puisque les éléments de l'EIE seront exposés en juillet. Le diagnostic est en outre tributaire des données disponibles, données dont la Chambre d'Agriculture dispose potentiellement. Un temps d'échange technique sur cette mise à disposition des données permettrait en effet d'intégrer les compléments demandés au sein du diagnostic territorial. Les agriculteurs du territoire n'ont pas été rencontrés. Il convient de s'interroger également sur la finalité d'un diagnostic de SCoT au regard de sa traduction réglementaire. En effet, le Code de l'Urbanisme ne donne que peu de moyens au SCoT pour déployer des outils réglementaires faisant écho à la finesse des problématiques soulevées par un diagnostic.
DDTM	Il est à noter un risque de disparition de plusieurs abattoirs sur le territoire et par conséquent un risque de disparition de la filière, ce que ne relève pas le diagnostic territorial. La question de l'accueil des Gens du Voyage n'est également pas abordée dans le document.	Il a été proposé que des éléments complémentaires soient apportés au volet agricole du diagnostic territorial dans le prolongement d'un échange technique entre BS3V et la chambre d'agriculture. L'accueil des gens du voyage concerne essentiellement les villes d'Abbeville et des 3F. Un paragraphe sera ajouté au sein du diagnostic territorial pour évoquer ce point.

SCoT du Grand Amiénois	Le SCoT du Grand Amiénois n'entre pas non plus dans ce degré de finesse de la nature des sols agricoles.	Le diagnostic du SCoT s'est en effet appuyé sur le diagnostic de la charte de PNR. Par ailleurs, la localisation de chaque siège d'exploitation agricole nous a été fournie.
DDTM	Le SCoT du Grand Beauvaisis a été annulé car il renvoyait de manière trop importante à des études extérieures. Il devra être tenu compte de ce risque juridique pour le SCoT de BS3V.	Les citations d'études extérieures seront développées si possible intégralement et en citant la source dans le diagnostic territorial.
CCI LNP	Il est regretté que le diagnostic territorial n'ait été transmis que 15 jours avant la réunion PPA et qu'il ne permette qu'une vision partielle du territoire, ne permettant pas aux élus de décider.	Depuis novembre 2016, divers ateliers thématiques avec les élus ont été organisés afin d'alimenter l'élaboration du diagnostic territorial. Bureaux et comités syndicaux ont également permis de présenter quelques points spécifiques pour nourrir la réflexion des élus du territoire et autoriser une appropriation de la démarche. L'onglet « le fil du SCoT » du site internet de BS3V relate le contenu de ces multiples rencontres.
Sous-Préfecture d'Abbeville	Le document du diagnostic est très fourni, et nécessite effectivement du temps pour être appréhendé dans sa globalité. Il serait intéressant d'y ajouter la problématique de la saisonnalité.	
Conseil Régional des Hauts-de-France	Il conviendrait de se référer à des données régionales afin de replacer le territoire dans un contexte plus large. Le SCoT devra prendre en compte les objectifs et être compatible avec les règles du SRADDET en cours d'élaboration. Une première version des propositions d'objectifs sera diffusée durant l'été 2018 et servira de socle à une consultation autour des règles générales du projet de SRADDET. L'adoption du SRADDET est prévue pour début 2020. Les démarches devront être conduites en parallèle.	La comparaison des données avec l'échelle régionale devra être prise avec précaution car le territoire régional est très disparate en termes de dynamiques et ne reflète que partiellement la réalité de BS3V. Comme les enseignements du SRDEII pour l'atelier thématique élu lié au développement économique, les premiers éléments du SRADDET ont d'ores-et-déjà été intégrés aux réflexions du SCoT, notamment lors de l'atelier thématique élu dédié à l'armature territoriale. En outre et pour favoriser l'articulation et la cohérence SRADDET/SCoT, BS3V se mobilisera sur la consultation initiée par la Région durant l'été.
SCoT du Grand Amiénois	Le diagnostic ne s'appuie que sur des données INSEE des déplacements domicile-travail, car en effet, les Enquêtes Ménages Déplacement sont trop coûteuses pour les collectivités. La question de la saisonnalité serait effectivement à explorer. Une étude spécifique supplémentaire mériterait d'être menée afin de percevoir davantage les flux saisonniers. Les opérateurs de téléphonie mobile disposent de données numériques payantes permettant d'appréhender finement ces phénomènes. L'enjeu de la ligne Roissy-Picardie mériterait d'être évoqué.	La question de la saisonnalité nécessite en effet que soient réalisés des comptages bisannuels. L'Aduga transmet à BS3V les contacts d'opérateurs de téléphonie mobile évoqués en séance afin que des devis pour la réalisation d'une étude spécifique permettant d'effectuer des redressements liés à la saisonnalité puissent être établis et débattus dans les organes délibératifs du syndicat mixte. Cet enjeu n'étant pas ressorti des ateliers thématiques d'élus menés durant l'élaboration du diagnostic territorial, la question leur sera reposée dans le cadre de l'élaboration du PADD.

Conseil Régional des Hauts-de-France	Certains enjeux n'apparaissent pas dans le diagnostic : l'intermodalité (pôles d'échanges multimodaux), le transport de marchandise.	L'intermodalité est abordée dans la deuxième partie du document. L'accent est mis sur la gare d'Abbeville, qui présente une ergonomie peu propice aux échanges intermodaux, tout comme sur le rabattement vers les gares via les liaisons douces. En revanche, peu de données sont disponibles sur la combinaison des différents modes de transport, comme sur le Fret ferroviaire.
Élu BS3V	Les ambitions en termes de mobilités s'appuient sur l'aménagement des pôles gares. Néanmoins, il est de plus en plus question de fermer des lignes (cf. récente fermeture de la ligne Abbeville-Le Tréport). Les liaisons vers les pôles gares devront être pensées en relation avec la localisation des zones d'activités économiques.	
DDTM	Concernant la structuration territoriale, les complémentarités entre les espaces centraux et ruraux, espace littoral et rétro-littoral doivent être abordées.	Ce sujet a en effet été abordé avec les élus durant l'élaboration du diagnostic territorial et sera davantage développé lors d'ateliers de territorialisation des objectifs du PADD.
Sous-Préfecture d'Abbeville	L'armature territoriale présentée à ce stade ne met en exergue aucune polarité littorale au Nord de la Baie de Somme, comme le Crotoy par exemple.	Cette trame provisoire d'armature territoriale est celle dessinée par les membres du comité de pilotage en octobre dernier. Elle pourra par la suite évoluer et être complétée par les pôles du Crotoy ou de Fort-Mahon-Plage. Les conférences territorialisées par EPCI viendront proposer des temps d'échanges pour conforter l'armature territoriale du SCoT.
Conseil Régional des Hauts-de-France	Sur le sujet du commerce, le contenu du diagnostic est relativement faible, notamment sur les points suivants : équilibre centres-périphéries, attractivité des centres-bourgs, friches, ... Par ailleurs, le diagnostic santé de l'OR2S paru début 2017 permettrait d'actualiser les données du diagnostic territorial.	A l'aune du diagnostic OR2S et du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, il devrait être possible de verser dans le diagnostic territorial approfondi quelques éléments autour de ces deux thématiques.

Prochaines échéances :

- Comité technique restreint le 25 avril 2018 ;
- Comités techniques élargis le 25 mai (scénarios démo/habitat) et le 05 juin 2018 (scénarios économie/emploi) ;
- Comité de pilotage le 06 juin 2018 : Avancement des scénarios de développement.